

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination des membres de la Commission paritaire
de l'enseignement libre non confessionnel de promotion
sociale.**

A.Gt. 03-11-1993 M.B. 17-12-1993

modifications:

A.Gt 21-10-94 (M.B. 01-12-94)

A.Gt 05-12-94 (M.B. 08-03-95)

A.Gt 12-12-94 (M.B. 08-03-95)

A.Gt 06-01-00 (M.B. 23-03-00)

A.Gt 08-03-01 (M.B. 13-06-01)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 1er février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné, notamment les articles 91 et 93 ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 18 février 1993 relatif aux commissions paritaires dans l'enseignement libre confessionnel ;

Vu la consultation des groupements les plus représentatifs des pouvoirs organisateurs et des groupements du personnel de l'enseignement libre confessionnel affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail ;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales ;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française, en date du 25 octobre 1993,

Arrête :

*modifié par A.Gt 21-10-1994 ; A.Gt 05-12-1994 ; A.Gt 12-12-1994 ;
remplacé par A.Gt 06-01-2000*

Article 1er. - Sont nommés membres de la Commission paritaire de l'enseignement libre non confessionnel de promotion sociale, ci-après dénommée "la Commission paritaire" :

- en tant que membres effectifs, représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre non confessionnel :

Mme Bénédicte Burton;

M. Jean Fayt;

M. Michel Bettens;

M. Marc Fievet;

Mme J. Trigalet;

Mme M. Kleykens;

- en tant que membres suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre non confessionnel :

M. Patrick Ramacher;

M. Edouard Bontemps;

Mme Geesje Stuart;

M. Bernard Clarinval;

Mme Jeanine Sornin;

Mme G. Peeters;

- en tant que membres effectifs, représentant les organisations représentatives des membres du personnel dans l'enseignement libre non confessionnel, affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail :

M. Clément Bauduin;
M. A. Vander Eycken;
Mme Marianne Samray;
M. Robert Manchon;
Mme Pascale Gérard;
Mme Anne-Marie Stuyck;

- en tant que membres suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel dans l'enseignement libre non confessionnel, affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail :

M. Michel Aubry;
M. P. Daubresse;
M. Luc Verton;
M. Léon Comblez;
M. Marc Willame;
M. André Lacroix.

remplacé par A.Gt 08-03-2001

Article 2. - M. Jean-Louis Richard, conciliateur social au Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail est nommé président de la Commission paritaire.

M. Jean-Marie Fafchamps, conciliateur social adjoint au Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail est nommé vice-président de la Commission paritaire.

Article 3. - Madame N. WAMBE-DESURPALIS, Secrétaire d'Administration au Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation est nommée référendaire auprès de la Commission paritaire.

remplacé par A.Gt 06-01-2000

Article 4. - Mme S. Molle, directrice au Ministère de la Communauté française est nommée secrétaire de la Commission paritaire.

Mme F. Jacobs, assistante au Ministère de la Communauté française est nommée secrétaire adjointe de la Commission paritaire.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.